

**DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MONTBENOIT - 25650 MONTBENOIT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame la Présidente certifie que la convocation a été faite le 21 août 2022 et que le nombre de membres en exercice est de Vingt-Huit

Vingt-Trois ont pris part à la délibération.

Pour : 23

Contre : -

Abstention :

SEANCE DU 29 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Vingt-neuf août

A dix huit heures trente, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Mme Elisabeth VIENNET

Tous les délégués étaient présents, sauf Ms. Pierre COMBE, Michel HERGOTT, Pierre MILLION, Benoit PIRALLA et Gilles RENAUD

M. Fabien HENRIET a été élu secrétaire conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

OBJET DE LA DELIBERATION – N° 32/2022
**VALIDATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-12 fixant les conditions d'application du Règlement d'Assainissement
- Vu le Code de la Santé publique et notamment son article L.331-4

Mme la Présidente expose à l'Assemblée que suite au transfert de la compétence Assainissement au profit de notre E.P.C.I. en 2020, il convient d'harmoniser le Règlement d'Assainissement Collectif et d'y intégrer les dernières dispositions réglementaires et concourir ainsi à une meilleure maîtrise des rejets dans le Réseau Public d'Assainissement.

Elle donne ensuite lecture du Document proposé par la Commission Assainissement, qui a pour objet de clarifier et harmoniser les différentes règles imposées aux usagers du Service dont le détail figure en annexe de la présente

L'exposé de la Présidente entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- ⇒ réserve une suite favorable à cette proposition
- ⇒ délègue tout pouvoir à Mme la Présidente pour procéder à son application

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits ;

Pour copie certifiée conforme à l'original

La Présidente,
Elisabeth VIENNET



Acte à classer

5617102022

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-27T18-04-58.00 (MI240799588)

Identifiant unique de l'acte : 025-242500320-20221017-5617102022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VALIDATION REGLEMENT ASSAINISSEMENT

Date de décision : 17/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.1. Eau, assainissement

Acte : DCM - REGLEMENT
ASSAINISSEMENT.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

REGLEMENT
ASSAINISSEMENT -
2022.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 27/10/22 à 18:04

Date 27/10/22 à 18:04

Date 27/10/22 à 18:10

Par CARTIER Adelaide

Par CARTIER Adelaide